



## Contrastes et paradoxes

La dernière page de ce bulletin est consacrée aux animations que la municipalité et le tissu associatif communal nous ont concoctées pour la saison.

En remerciant toutes les personnes qui s'engagent dans la re-dynamisation tant attendue du village, il m'importe de relever le caractère tout a fait désintéressé de ces initiatives. Organiser des activités festives pour les autres, est loin d'être une sinécure. Cela exige d'y consacrer beaucoup de temps et d'énergie, d'accepter de « bosser » derrière une friteuse ou un comptoir improvisé pour la circonstance, pendant que d'autres s'amuse, mangent, boivent et dansent. Et tout cela sans en attendre aucun retour à caractère commercial ou lucratif, avec parfois même comme seule rétribution les sempiternelles « yaka-fokon » qui sévissent toujours dans les parages.

C'est tout naturellement, parce que leur action est généreuse et qu'elle n'est pas sous-tendue par la recherche d'un quelconque profit pécuniaire ou de notoriété, qu'avec beaucoup de sollicitude et une profonde gratitude, les élus leur accordent aide et soutien, sous forme matérielle ou financière.

Et pourtant, quel que puisse être notre indéniable attachement au plaisir que le public éprouve lors des activités festives dans notre commune ; quel que puisse être l'engouement que l'on a pour les bénévoles de nos



“ *les élus accordent aide et soutien aux associations, sous forme matérielle ou financière* ”

associations, il demeure que la situation ne nous permet pas de l'exprimer aussi pleinement que nous le souhaiterions.

En effet, la sincérité de nos propos et la force de notre détermination, se heurtent aux aléas de l'environnement et aux contraintes qu'ils ont générés dans la gestion communale.

Et c'est bien là que se révèlent contrastes et paradoxes entre une volonté clairement affirmée et les mesures qu'en conscience et responsabilité nous avons dû prendre et qui, à n'en pas douter, vont avoir un effet modérateur sur, d'une part du côté du public l'envie de faire la fête, et d'autre part la nature et le volume de l'aide que nous pouvons apporter aux associations.

Lundi soir, 4 avril, dans le cadre de l'élaboration du budget communal pour 2022, le conseil municipal, confronté aux surcoûts inhérents à la pandémie de COVID et aux incertitudes liées à la guerre en Ukraine, a validé la proposition d'augmenter le taux de foncier bâti de 1,5 %. Et fait aggravant, cette hausse locale se cumule avec celle de la valorisation des bases de 3,4 %, et avec celles que sera contrainte d'adopter la communauté d'agglomération.

C'est dit et redit, partout et tout le temps, 2022 sera très difficile pour tous. Raison de plus pour remercier nos associations de tout faire pour nous la rendre la moins austère possible.

Bien cordialement

SB



Le bureau de vote de votre commune est organisé à l'espace culturel près de la Mairie, route d'Entrecasteaux, 83510 Saint-Antoinin du Var. Premier tour, le **dimanche 10 avril 2022**, deuxième tour, le **dimanche 24 avril**. Les horaires d'ouverture du bureau de vote de Saint-Antoinin du Var sont de **8h à 19h**. Munissez-vous de votre carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

NDLR : Les portraits des 12 candidats sont présentés dans l'ordre alphabétique des noms de chacun.

## INFORMATIONS LOCALES



Le programme du mois de ce nouveau groupe. La première rando, fort sympathique, a eu lieu le 29 mars.

**Samedi 9 avril** • Saint Antonin-Bastides-Peybien-Entrecasteaux-Clarettes-Château Mentone-Saint Antonin • Départ 9h – Retour 13h (3h30 de marche, 300m dénivelé)

**Mardi 12 avril** • Saint Antonin-Bastides-Peybien-Clarettes-Château Mentone-Saint Antonin • Départ 9h30 – Retour 12h30 (2h30 de marche, 150m dénivelé)

**Samedi 23 avril** • Rebouillon-Chateau-double-Chapelle StJean-Roche des Malines-Rebouillon • Départ 9h30 – Retour 14h30 • (4h30 de marche, 500m dénivelé, picnic)

➔ Jacques Méard **06 10 84 51 21**  
[jacques.meard@hepl.ch](mailto:jacques.meard@hepl.ch)



## Ramassage des encombrants et des déchets verts

➔ Les vendredi 8 et 22 avril entre 8 heures et midi. Les rendez-vous doivent impérativement être pris au plus tard le mercredi précédent avant midi, par téléphone en mairie

**04 94 04 42 08** ou par courriel :  
[saint.antonin.mairie@orange.fr](mailto:saint.antonin.mairie@orange.fr)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Déchets interdits dans nos poubelles

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique

vosre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



## Arrêté IGN (25 octobre 2021) Pénétration dans les propriétés publiques et privées

Extraits

**Article 1** • Les agnets de l'IGN chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé des données, de révisions des cartes, de l'installation de repères et de bornes, et de l'inventaire forestier national, les opérateurs privés opérant pour le compte de l'IGN et le personnel qui les aide dans ces travaux, sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département et à accéder aux propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maison d'habitation. Concernant les opérations de l'inventaire forestier national, les agents pourront effectuer, au besoin dans les parcelles [...] des coupes de végétation [...] pour permettre [leur travail].

Il est précisé qu'il ne peut être abattu d'arbres [...] avant accord amiable [...].

**Article 2** • [...]. Les personnels en cause seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

**Article 3** • Les maires des communes sont invités à prêter leurs concours et l'appui de leur autorité aux personnels désignés dans l'article 1.

**Article 4** • [...] l'implantation à titre permanent de certains signaux, bornes et repères sur une propriété publique ou privée, ainsi que la désignation d'un édifice en tant que point géodésique permanent feront l'objet d'une décision de directeur de l'IGN notifiée au propriétaire [...].

**Article 5** • [...] la destruction, la détérioration ou le déplacement des bornes et repères signaux sont réprimés par le code pénal [...].

**Article 6** • La présente autorisation est valable pour cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 7** • [...] Le présent arrêté sera affiché, dès réception, en mairie [...] 10 jours au moins avant toute pénétration dans les propriétés. [...].

**Article 8** • [...] possibilité de recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité [...]. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible apr le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Enquête statistique sur l'autonomie



La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise d'avril à décembre 2022 une enquête statistique sur l'autonomie des personnes résidant en France, avec un volet complémentaire sur les conditions de vie de leurs proches aidants.



**Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).**

Un échantillon de personne a été sélectionné aléatoirement parmi les personnes ayant répondu à l'enquête Vie Quotidienne et Santé 2021. Parmi ces personnes, certaines se situent sur notre commune. L'enquête est effectuée par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Celui-ci continue à respecter les gestes barrières et à porter le masque si l'enquêté le souhaite. Les réponses fournies restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les informations relatives à cette enquête sont disponibles sur les sites de la Drees et de l'Insee. Les gendarmeries et les préfetures ainsi que les personnes enquêtées sont avisées.

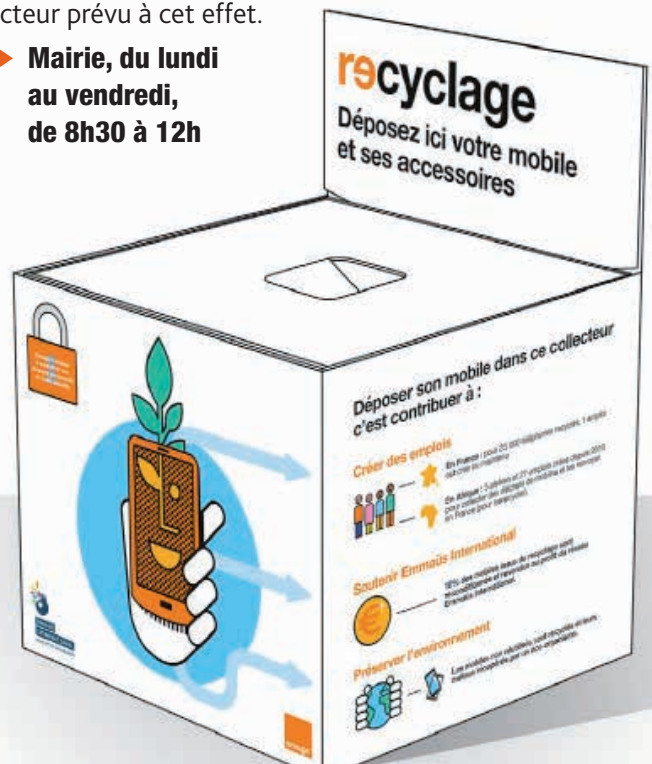
Merci de réserver votre meilleur accueil aux enquêteurs.

## Collecte des mobiles usagés

L'association des maires du Var et Orange collectent les mobiles usagés pour le recyclage.

Vous pouvez les déposer à l'accueil de la mairie dans le collecteur prévu à cet effet.

➔ **Mairie, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h**





Adaptation du *Temps des secrets* (troisième tome des Souvenirs d'enfance) de Marcel Pagnol. Marseille, juillet 1905. Le jeune Marcel Pagnol vient d'achever ses études primaires. Dans trois mois, il entrera au « lycée ». Trois mois... une éternité quand on a cet âge. Car voici le temps des vacances, les vraies, les grandes ! Enfant de la ville, ce retour tant attendu à ses chères collines d'Aubagne et d'Allauch, celles de « La Gloire de mon père » et « Le Château de ma mère » le transporte de bonheur. Il y retrouve la nature, les grands espaces et surtout son ami Lili toujours prêt à partager de nouvelles aventures, à l'âge où le temps de l'insouciance laisse place à celui des secrets.

25			28	29	30	1		
2			5	6	7	8	Cérémonie commémorative	
9			12	13	14	15		
16			19	20	21	22	Méchoui	
23			26	27	28	29		
30			2	3	4	5		
6			9	10	11	12	Théâtre Concert Journée du sport	
13			16	17	18	19	Soirée festive	
20			23	24	25	26		
27			30	1	2	3		
4			5	6	7	8	9	10
11			12	13	14	15	16	17
18			19	20	21	22	23	24
25			26	27	28	29	30	31
1			2	3	4	5	6	7
8			9	10	11	12	13	14
15			16	17	18	19	20	21
22			23	24	25	26	27	28
29			30	31	1	2	3	4
5			8	9	10	11	12	13
12			15	16	17	18	19	20
19			22	23	24	25	26	27
26			29	30	1	2	3	4

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

**Animations, fêtes, événements... prévus pour les mois à venir.** Chaque journée ou soirée fera l'objet d'une communication spécifique et détaillée dans le Toninfo, les brèves de Tonin, la page Facebook de la Mairie ou encore par affichage.